

L'an deux mil dix-neuf et le **douze avril à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

**Présents:**, Messieurs Pierre BAILLY-BECHET, Pierre BOULLY, Stéphane CANTE, Hugues DE BROSES, Emile LIEBAUD, Régis LORAS, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

**Absents excusés :**

Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Roger RIBOLLET  
Arnaud DE CERTAINES donne pouvoir à Régis LORAS  
Brice DUCRUIX donne pouvoir à Dominique Viot  
Madame Christèle FORET donne pouvoir à Pierre BOULLY

**Absent :**

Jean-Pierre BACHELARD

Nombre de conseillers en exercice : **14**  
Date de la convocation : 5 avril 2019

Présents et représentés : **13**  
Date d'affichage : 5 avril 2019

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Emile LIEBAUD été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 7 mars 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 12 avril 2019.

**Ordre du jour**

- Modification des horaires concernant l'extinction de l'éclairage public
- Adoption du compte administratif 2018
- Adoption du compte de gestion 2018
- Affectation des résultats 2018
- Vote des taux d'imposition pour 2019
- Vote du Budget Primitif 2019
- Vote des subventions communales 2019
- Demande de subvention au SDIS pour l'acquisition de matériel pour les sapeurs-pompiers

Monsieur le Maire demande le report au prochain conseil des délibérations suivantes afin que le montant des travaux soit connu :

- Demande de subvention auprès de la Région pour les aménagements Chemin Trève de Galle
- Demande de subvention DETR pour les aménagements Chemin Trève de Galle
- Demande de subvention auprès de la Région pour le changement de chauffage Ecole-Mairie
- Demande de subvention DETR pour le changement de chauffage Ecole-Mairie

**Délibérations :**

**N°8 : Modification des horaires concernant l'extinction de l'éclairage public**

Monsieur le maire rappelle la délibération prise le 7 février dernier concernant l'extinction de l'éclairage public de 23h et 5h en semaine et entre 0h et 5 h le vendredi et le samedi.

Il propose à l'assemblée de modifier l'horaire de fin de l'extinction pour le mettre à 5h30 et ainsi être en phase avec la commune de St Didier sur Chalaronne.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE à l'unanimité de modifier l'horaire concernant l'extinction de l'éclairage public à 5h30.**

### **N°9 : Adoption du Compte Administratif – exercice 2018**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122.-21 et L2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 avril 2018 approuvant le Budget Primitif communal – exercice 2018 ;

Vu la décision du Maire en date du 5 décembre 2018

Vu les délibérations en date du 20 décembre 2018 et 14 janvier 2019 approuvant les décisions modificatives relative à l'exercice 2018 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018 ; Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Emile LIEBAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint chargé des finances, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ADOpte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif de l'exercice 2018 du budget communal arrêté comme suit :**

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

RECETTES	DEPENSES	RESULTAT EXERCICE 2018
396 159,84 €	333 997,56 €	62 162,28 €

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

RECETTES	DEPENSES	RESULTAT EXERCICE 2018
182 394,65 €	223 193,86 €	-40 799,21 €

#### **RÉSULTAT DE CLOTURE**

Section	Année 2017	Affectation	Année 2018	Résultat de clôture 2018
Fonctionnement	187 302,33 €	126 027,87 €	62 162,28 €	<b>123 436,74 €</b>
Investissement	-3 394,87 €		-40 799,21 €	<b>-44 194,08 €</b>
	<b>183 907,46 €</b>	<b>126 027,87 €</b>	<b>21 363,07 €</b>	<b>79 242,66 €</b>

#### **RESTES A REALISER**

<b>Investissement :</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde RAR</b>
	3 316,00 €	37 966,00 €	34 650,00 €

### **N°10 : Adoption du Compte de gestion – exercice 2018**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 de la commune a été réalisées par le Receveur Municipal de Thoisy.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes du Receveur Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le Receveur municipal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.**
- **Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**
- **Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2018**

### **N°11 : Affectation des résultats – exercice 2018**

Le Conseil municipal réuni,

Après avoir entendu et approuvé les résultats de l'exercice 2018 apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif au 31/12/2018 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de l'exercice 2018 sur le budget 2019 de la façon suivante :**
  - **Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (recettes investissement) au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de : 9 544,08 €**
  - **Affectation du report de l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte 002 : 113 892,66 €**

#### **N°12 : Vote des taux d'imposition 2019**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3 ;

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636B septies ;

Vu l'état n°1259 portant notification des basses nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2019 ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur la fixation des taux d'imposition pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés (vote contre Régis LORAS et Arnaud De Certaines) de fixer les taux d'imposition suivants :**

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>11,95% (11,83 % en 2018 soit 1% d'augmentation)</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>14,43 % (13,90 % en 2018 soit 3,8% d'augmentation)</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>41,51 % (41,10 % en 2018 soit 1% d'augmentation)</b>

#### **N°13 : Approbation du Budget Primitif 2019**

Après avoir entendu la présentation détaillée, Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Dépenses :</b>	<b>481 811,00 €</b>	<b>315 272,00 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>481 811,00 €</b>	<b>315 272,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2019 tel présenté.**

Conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales une note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2019 est jointe au compte-rendu afin de permettre aux habitants de saisir les enjeux du budget.

#### **N°14 : Vote des subventions municipales 2019**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'attribuer les subventions municipales 2019.

**Le Conseil Municipal de la commune de Garnerans, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'attribution des subventions suivantes :**

- 3000 € au Groupement Activité de Garnerans
- 150 € au Club de l'Amitié
- 50 € à la Société Communale de Chasse
- 25 € par enfant de la commune à l'association des JSP
- 0 € au Comité de Fleurissement cette année sachant que la commune paye les fleurs, que les réserves de l'association sont suffisantes et que l'association a gratuitement les locaux. La décision est prise sur proposition des membres du Comité présents au conseil municipal
- 800 € au Sou des Ecoles
- 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 0 € au Club Auto Moto Terre 88 l'Association arrêtant son activité
- 50 € à la FNACA
- 80 € à la Croix Rouge
- 80 € pour l'Amicale des Donneurs de Sang
- 30 € à l'Académie de la DOMBES
- 50 € à la Prévention Routière
- 50 € aux PEP 01 pour des soutiens à des familles en difficulté au collège
- 50 € aux Restos du Cœur
- 0,30 € par habitant x 689 habitants soit 206,70 € pour l'année 2018 pour le Fond Solidarité Logement
- 50 € au Docteur Clown (Le Don du Rire)
- 30 € à la MFR de la Vernée à Péronnas par élève de la commune
- 30 € par enfant à l'Association des Parents d'élève Collège Bel Air de Thoissey (rappel en 2018 18 élèves soit 540 €)
- 30 € par enfant de la Chambres des Métiers de l'Ain pour 3 apprentis de Garnerans (4 demandes en 2018)
- 30 € par enfant au Collège Victoire Daubé
- 0 € par enfant au BTP CFA de l'Ain pour 1 apprenti de Garnerans compte tenu que l'on donne une subvention au CMA
- 0 € par enfant au CECOF de l'Ain pour 1 apprenti de Garnerans compte tenu que l'on donne une subvention au CMA
- 160 € au RASED de Thoissey. Le RASED vient en aide aux enfants en difficultés dans les écoles et rentre dans la compétence scolaire des communes. Cette subvention prend en compte 100 € pour le changement de l'ordinateur.

- 68,40 € pour ALEC 01 soit 0,10 € par habitant ; il s'agit d'une nouvelle demande. ALEC01 a réalisé gratuitement la pré-étude de changement du chauffage école-mairie et peut aider les habitants dans l'économie d'énergie

**Les crédits nécessaires seront imputés au budget du compte 6574.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, REFUSE, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution de subventions aux organismes suivants :**

- CAUE de l'Ain
- Association Française de la Sclérose en Plaque
- Association des Paralysés de France
- ADAPA
- Ecole de musique 3 Rivières (Montmerle sur Saône)
- AGIVR Beaujolais Val de Saône Handicap

#### **N°15 : Demande de subvention au SDIS pour l'acquisition de matériel pour les Sapeurs-Pompiers**

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'acquérir du textile et matériel pour les Sapeurs-pompiers du CPINI de Garnerans.

Ils souhaitent acquérir des rangers, polos et vestes.

Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a délibéré dans sa séance du 11 décembre 2009, sur la liste des matériels subventionnables aux communes ayant un C.P.I.N.I.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de solliciter le SDIS pour l'attribution d'une subvention pour l'acquisition de textiles et de matériel pour le CPINI.**

➤ **Charge Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette demande.**

➤ **Précise que les crédits sont inscrits au budget 2019**

#### **Rapport des commissions**

##### **Action sociale et culturelle et services à la population**

Le CCAS envisage d'apporter une aide aux étudiants.

##### **Urbanisme et environnement, bâtiments communaux**

L'appel d'offres pour le changement de chauffage est lancé. Les réponses sont attendues pour le vendredi 3 mai 12h.

Participation des adjoints à une réunion de l'Agence d'Ingénierie « Gestion et entretien du patrimoine de la voirie communale ».

La place de l'église a été nettoyée avec l'aide d'un nettoyeur haute-pression avec cloche de la commune de Thoissey.

Une protection de la partie supérieure des poteaux bois route d'Illiat est à prévoir.

##### **Finances**

Voir les délibérations et la note de synthèse.

##### **Communication fêtes et cérémonies**

Le nettoyage de printemps le samedi 30 mars a été plutôt un succès avec une trentaine de participants. Les chemins étaient relativement propres cette année.

#### **Questions / informations diverses**

La séance est levée à 00h10.

#### **Prochain Conseil le jeudi 9 mai 2019 à 20h30**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.